

nant cent-dix articles , auxquels ils demandent qu'on ait égard dans la Capitulation Impériale ; 48. de ces articles regardent les affaires Ecclésiastiques , & 62. les affaires politiques. Voici quelques-uns des principaux. Les Princes souhaitent quant aux griefs de Religion , que le nouvel Empereur s'oblige à y mettre ordre conformément à ce qui est réglé à ce sujet dans le Traité de Westphalie , sans permettre qu'ils soient discutés dans des Tribunaux de l'Empire , & à permettre au contraire qu'ils soient portés à l'Assemblée des Ministres Protestans à Ratisbonne , & que ceux-ci puissent les exposer à l'Empereur , & lui en recommander le redressement : Que l'Empereur n'empêchera pas les Electeurs & Princes Protestans de se garantir réciproquement les droits de Religion , & le système où ils se sont mis depuis la Paix de Religion & le Traité de Westphalie ; mais au contraire qu'il fera exécuter dans l'Empire ce qui a été arrêté par la Diette. en 1734. concernant la clause du quatrième Article de la Paix de Rîswick : Qu'enfin l'Empereur ne permettra pas que les Tribunaux de l'Empire connoissent des Causes Spirituelles & Ecclésiastiques , sous quelque prétexte que ce soit.

A l'égard des affaires politiques , les Princes demandent qu'il ne soit plus permis au Chef de l'Empire , d'ôter l'Administration à un Electeur , Prince , ou tout autre Etat , soit par provision , soit en contumace ; & qu'il ne soit rien entrepris ni fait de cette nature , que de l'avis , & par un *Conclusum* de la Diette générale : Qu'aucun nouveau Prince ne puisse être introduit par l'Empereur dans le College des Princes , à moins qu'il n'ait fait conster , qu'outre